



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Groupe industriel VISKASE

Question écrite n° 12633

Texte de la question

M. Stéphane Viry interpelle M. le ministre de l'économie et des finances concernant l'annonce, faite par le groupe industriel Viskase, de la suppression de 92 emplois sur son site de Thaon-les-Vosges, en délocalisant une partie de sa production en Pologne. Alors que le site de Thaon-les-Vosges est rentable, le groupe « états-unien » a décidé, au sein même de l'Europe, de bénéficier des avantages comparatifs du coût du travail en Europe de l'Est, questionnant de manière assez puissante, une fois de plus, le modèle européen. S'il n'est pas question d'interdire les délocalisations, il conviendrait d'en réglementer l'agressivité, sous peine de susciter l'exaspération grandissante des peuples. Cette annonce est ainsi vécue comme un traumatisme par l'ensemble des salariés du site, leurs familles, mais aussi par toute une région, et en particulier la vallée de la Moselle, qui a déjà beaucoup souffert des précédentes crises des industries manufacturières. Il convient de citer pour la commune de Thaon-les-Vosges, les exemples de la Blanchisserie teinturerie thaonnaise, Boussac ou encore plus récemment Streit. En l'occurrence, le site thaonnais de Viskase, opérationnel depuis 1977, fait la fierté de tout un territoire, grâce à la qualité de sa « main d'œuvre » qui a contribué à faire de l'usine un fleuron français. L'État ne peut pas rester spectateur d'une telle situation et doit s'engager dans une démarche qui doit aller bien plus loin qu'un traitement des conséquences de telles dégradations. En effet, l'emploi industriel en France a déjà beaucoup trop régressé. Et s'il ne serait pas responsable de méconnaître les profondes mutations des formes de travail et d'entreprises, l'État doit déployer une véritable stratégie pour promouvoir un modèle de développement industriel indispensable et qui peut se baser dans les régions au savoir-faire reconnu. Il lui demande quelles sont les intentions globales du Gouvernement en matière de politique industrielle manufacturière et quelles sont les actions précises qu'il entend déployer dans le dossier Viskase.

Texte de la réponse

Concernant l'entreprise Viskase, le délégué interministériel aux restructurations d'entreprises M. Jean-Pierre Floris a convoqué la société pour qu'elle s'explique sur ses intentions devant les services de l'Etat : s'il s'agit bien d'une délocalisation, l'administration suivra avec une très grande vigilance la régularité des procédures sociales qui doivent être mises en œuvre par l'entreprise, et l'accompagnement permettant à chaque salarié d'être formé et de retrouver rapidement un emploi. Les services se battent contre chaque fermeture d'usine et contre chaque délocalisation quand cela est possible. Mais il n'est pas possible de les interdire, car la liberté d'entreprise est indispensable afin que le territoire français demeure attractif pour les investissements. La bonne réponse est de poursuivre les efforts du Gouvernement pour faire de la France un pays attractif pour les investissements industriels et le développement des entreprises. L'idée n'est pas de contraindre les industriels à rester en France, cela ne fonctionne pas : il faut au contraire les convaincre qu'il est dans leur intérêt de développer leur activité en France. Ainsi, les ouvertures d'usines furent plus nombreuses que les fermetures en 2017 en France, pour la première fois depuis 2009 (125 ouvertures contre 100 fermetures), et l'industrie continue de créer des emplois (+ 5000 emplois sur la période juillet 2017-juin 2018). C'est le sens de la politique du Gouvernement, avec les baisses d'impôt (impôt sur les sociétés), la loi du Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (loi Pacte) concernant notamment la simplification des seuils, et le

suramortissement. Les services continuent également à travailler sur les impôts de production.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Viry](#)

Circonscription : Vosges (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12633

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2018](#), page 8649

Réponse publiée au JO le : [16 avril 2019](#), page 3566